

La structure du tissu productif français en 2011

Jeudi 17 avril 2014

Le présent flash éco résume les statistiques relatives à la structure du tissu productif français en 2011 ainsi que les principales modifications attendues du « changement de base » à venir de l'INSEE.

1. Combien y-a-t-il d'entreprises en France ?

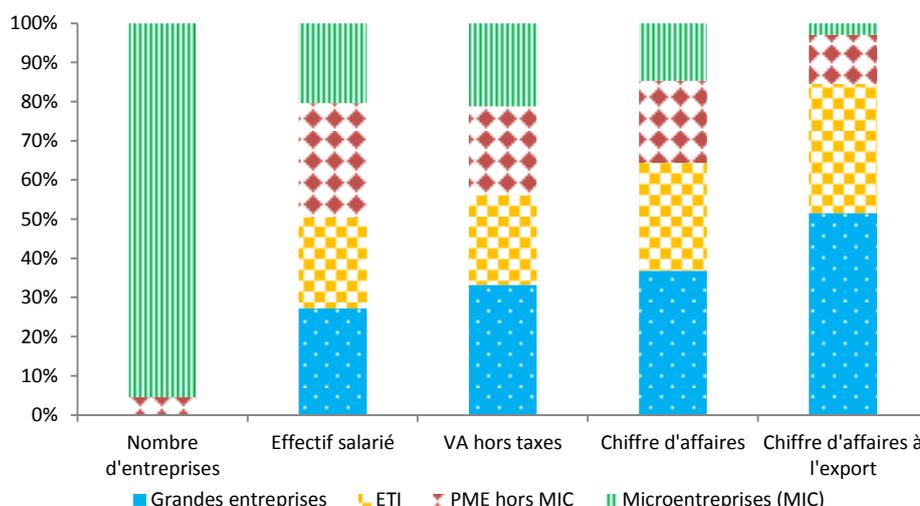
Selon l'INSEE¹, la France comptait en 2011 un peu plus de **3,1 millions d'entreprises**, dont plus de **95 % de micro-entreprises** (voir définition ci-dessous). Il y avait près de 138 000 petites et moyennes entreprises (PME), 5 000 entreprises de taille intermédiaires (ETI) et **243 grandes entreprises**. La loi de modernisation de l'économie (LME) a en effet défini quatre catégories d'entreprises selon des critères économiques :

- les *micro entreprises* (MIC) occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les *petites et moyennes entreprises* (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- les *entreprises de taille intermédiaire* (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les *grandes entreprises* sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

2. Une place prépondérante des grandes entreprises

Les statistiques récentes confirment l'importance des **grandes entreprises** dans le tissu productif français : ainsi, alors qu'elles ne représentaient qu'une part négligeable du nombre d'entreprises en 2011, les grandes entreprises concentraient 27 % de l'emploi du secteur non financier², un tiers de la valeur ajoutée hors taxes, 37 % du chiffre d'affaires et 52 % du chiffre d'affaires à l'export. Cette situation de **leadership** des grandes entreprises bénéficie pleinement à leurs salariés, dont la **rémunération moyenne est supérieure de 15 % à la moyenne nationale** (voir flash éco du 20 février 2014).

Structure du tissu productif en 2011



Source : Afep à partir d'INSEE. Champ : entreprises non agricoles et hors activités financières et assurances.

¹ « Les catégories d'entreprises en France : de la micro entreprise à la grande entreprise », INSEE Focus n° 4, avril 2014.

² En prenant en compte les secteurs de la banque et de l'assurance, la hiérarchie serait modifiée de la façon suivante : grandes entreprises (30 %), PME (28 %), ETI (22 %), MIC (20 %).

En élargissant le champ d'étude aux ETI, l'INSEE indique que « 56 % de valeur ajoutée est produite par 5 200 entreprises (grandes entreprises et ETI), qui réalisent aussi 85 % des exportations ». Une analyse un peu plus fine de l'emploi au sein des grandes entreprises fait apparaître que 86 % de leurs salariés exerçaient dans un groupe français, contre 14 % qui travaillaient pour un groupe sous contrôle étranger. Le croisement taille d'entreprises / secteur d'activité présente également des résultats intéressants : ainsi, près de **36 % des salariés des grandes entreprises** travaillaient dans le secteur « **commerce, transports, hébergement, restauration** » suivis par **l'industrie** (27 %) et les **activités financières et assurantielles** (14 %). Ce dernier secteur est le plus concentré dans la mesure où une trentaine de grandes entreprises employaient plus de 80 % des salariés. On constate également une certaine concentration dans les secteurs de l'information (38 % des salariés dans 15 entreprises) et de l'industrie (34 % des salariés dans 80 entreprises).

3. Un « changement de base » statistique : pourquoi faire ?

Le 15 mai prochain, l'INSEE présentera les résultats des comptes nationaux pour 2013 (PIB, comptes des entreprises et des ménages...). A cette occasion, l'institut procédera à un « **changement de base** », c'est-à-dire une modification de certains concepts (définitions, périmètres) qui aura un impact sur les grandeurs macroéconomiques habituellement utilisées. L'objet de la présente section est de fournir une synthèse des principales évolutions attendues³. Au préalable, il faut rappeler que les changements de base interviennent régulièrement (à intervalle de 5 ans) pour s'adapter aux mutations de l'économie dans un cadre conceptuel commun à l'échelle de l'Union européenne : le SEC (« *Système européen de comptes* ») est ainsi défini par un règlement qui lui donne force de loi. Trois nouveautés principales sont à noter, dont deux concernent directement les entreprises :

- en élargissant le périmètre des actifs produits (biens matériels ou immatériels utilisés de façon répétée et continue dans des processus de production pendant plus d'un an), la nouvelle définition a pour conséquence une comptabilisation de certaines dépenses (**dépenses de R&D**, achats de bases de données) en **investissement** et non plus en consommation intermédiaire, d'où une hausse de la valeur ajoutée des sociétés non financières (et donc du PIB) ;
- pour les **sociétés financières**, la mesure de la production de services d'assurance sera modifiée pour mieux rendre compte de leurs marges ; en outre, les **holdings** seront systématiquement classées en sociétés financières (alors que leur classement dépendait jusqu'ici de celui du groupe contrôlé, qui pouvait se trouver en société financière ou non financière) ;
- concernant les **finances publiques**, la principale évolution concerne le traitement comptable des crédits d'impôt bénéficiant aux contribuables. Jusqu'ici, ils étaient enregistrés sous la forme de moindres recettes d'impôt. Dorénavant, l'intégralité des sommes dues au titre du crédit d'impôt devra être comptabilisée en dépense publique⁴. Ce nouveau traitement aura pour effet de relever à la fois les agrégats de dépenses et de recettes publiques. Toutefois, cet effet sera atténué en raison de la hausse du niveau du PIB, les ratios usuels (déficit public, dette, dépenses, prélèvements obligatoires) étant exprimés par rapport à la richesse nationale⁵.

Les comptes qui seront publiés le 15 mai procéderont donc à une actualisation des séries historiques disponibles depuis 1949 (« *rétropolation* » dans la terminologie de l'INSEE). A l'échéance de septembre 2014, tous les pays européens devront avoir transmis à Eurostat leurs données au nouveau format.

Le suivi statistique du tissu productif est en progrès depuis quelques années, même si certaines informations essentielles manquent encore (notamment quant à la contribution de chaque catégorie d'entreprises aux prélèvements obligatoires). En particulier, le nouveau découpage rappelle le rôle central occupé par les grandes entreprises dans l'économie française, dont les activités productives ont un contenu en emploi sur le territoire national qui dépasse nettement le poids de la France dans leurs résultats mondiaux.

³ Voir la note complète de l'INSEE « *Le 15 mai 2014, les comptes nationaux passent en base 2010* », 16 janvier 2014.

⁴ Concernant les crédits d'impôt reportables sur plusieurs années (exemple : crédit d'impôt recherche), l'INSEE précise que « *l'intégralité de la somme due doit être enregistrée en dépense dès que la créance est constatée (même si l'imputation sur l'impôt ou le remboursement effectif a lieu plusieurs années après)* ».

⁵ Le ratio déficit/PIB pourra, dans certains cas, être revu à la hausse en fonction de la chronique des crédits d'impôt et des soultes (la recette sera désormais étalée dans le temps, et non plus enregistrée en intégralité au moment du versement).